



Commune de Sainte Marie la Mer

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2010 à 18 h 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : ROIG Pierre, BADIER Bruno, BOLTE Charles, BONIFASSY Véronique, BRUNET Francis, CLASTRIER Sonia, DURAND Charles, HOSPITAL Claude, LOZANO Henri, LOZANO Sandrine, MALE Jean-Luc, MERCE Aline, MEYA Christine, ORIOL Josiane, REVOL Marie-France, ROL Malicka, SACCHI RODRIGUES Chantal, SANGUIGNOL Albert, SOURRIBES Jean, TALAVAN Eric, TETART Odile, VALETTE Jeannine, VALETTE Marguerite.

ABSENTS : /

PROCURATIONS :

Monsieur Fabrice RALLO pour Monsieur Claude HOSPITAL
Madame Sabine PORTUS pour Monsieur Pierre ROIG, Maire
Monsieur Alexandre LECAT pour Monsieur Albert SANGUIGNOL
Madame Paule SENYORICH pour Madame Marie-France REVOL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Véronique BONIFASSY.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2009.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris quatre décisions au titre de l'article L2122-22 du CGCT depuis le Conseil Municipal du 02 décembre 2009 :

- 1) **Rétrocession de deux casiers au cimetière communal.**
- 2) **Contrat d'entretien et de maintenance de quatre aires de jeux.**
- 3) **Renouvellement du contrat de bail de la SARL Le Fournil Saint Marinois.**
- 4) **Réalisation d'un emprunt de 500.000 €**

1) Rattachement de deux rapports supplémentaires à la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2010 :

- **Rapport n°11 : Attribution d'un nom à une voie.**
- **Rapport n° 12 : Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2010.**

Rapporteur : Pierre ROIG

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rattachement des rapports supplémentaires précités à l'ordre du jour de la séance du mardi 12 janvier 2010.

2) Décision Modificative n°2 du Budget Communal (M-14)

Rapporteur : Marie-France REVOL.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les réajustements de crédits tels que proposés.
- **ARRETE** comme suit la balance générale :

♦ **section d'exploitation :**

Dépenses : 4 652 544, 24 €
Recettes : 4 652 544, 24 €

♦ **section d'investissement :**

Dépenses : 2 606 410, 35 €
Recettes : 2 606 410, 35 €

♦ **Balance Générale des comptes après la DM n°2 :**

Dépenses : 7 258 954, 59 €
Recettes : 7 258 954, 59 €

3) Extension du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Rapporteur : Pierre ROIG.

Le Conseil Municipal par deux voix contre (MERCE et SACCHI-RODRIGUES) et 25 voix pour :

- **DECIDE D'ETENDRE LE PERIMETRE** du DPU tel que présenté.
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre tout acte utile à la présente affaire.

4) Participation au Conseil Consultatif du Parc Naturel Marin.

Rapporteur : Albert SANGUIGNOL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DIT** que la création du parc naturel marin présente un intérêt indéniable pour notre commune, compte-tenu des fortes problématiques côtières et maritimes que nous rencontrons.
- **ACCEPTE** de participer à l'instance de réflexion que constitue le Conseil Consultatif du Parc Naturel Marin.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision utile en la matière.

5) Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'élaboration d'un plan d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Rapporteur : Henri LOZANO

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la convention ayant pour objet de participer à un groupement de commande pour élaborer un plan d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) des communes de PMCA..
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention avec PMCA ainsi que tout acte utile à la présente affaire.

6) Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'élaboration d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Rapporteur : Jean SOURRIBES.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la convention ayant pour objet de participer à un groupement de commande pour élaborer un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics des communes de PMCA..
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention avec PMCA ainsi que tout acte utile à la présente affaire.

7) Convention de Coordination avec l'Etat pour la Police Municipale.

Rapporteur : Jean-Luc MALE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la Convention de coordination.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

8) Recrutement du Directeur du Camping Municipal.

Rapporteur : Marie-France REVOL.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **RECONDUIT** pour une période de trois ans renouvelable par reconduction expresse le contrat du Directeur du Camping Municipal.

9) Demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal Scolaire et de Transport (SIST) Perpignan-Méditerranée des communes de Llupia et Ponteilla-Nyls.

Rapporteur : Jean-Luc MALE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la délibération du 23 décembre 2009 du Bureau du SIST Perpignan-Méditerranée acceptant l'adhésion des communes de Llupia et de Ponteilla-Nyls.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile en la matière.

10) Modification des statuts de Perpignan-Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA).

Rapporteur : Pierre ROIG.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la modification des statuts de PMCA ayant pour objet le changement d'adresse de son siège.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile à la présente affaire.

11) Convention avec la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour l'ouverture de livrets A « naissance ».

Rapporteur : Josiane ORIOL.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la Convention avec la Caisse d'Epargne L-R.
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente Convention ainsi que tout acte utile à la présente affaire.

12) Attribution d'un nom à une voie.

Rapporteur : Pierre ROIG.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **NOMME** la voie en question « Chemin du Pas Del Fang ».
- **FERA PLACER** la signalisation adéquate sur le site.
- **AUTORISE** le Maire à prendre tout acte utile en la matière.

13) Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) 2010.

Rapporteur : Pierre ROIG.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** le principe de création d'un préau aux ateliers municipaux.
- **DECIDE DE DEMANDER** une subvention spécifique au titre de la DGE pour 2010, du montant le plus élevé possible.
- **AUTORISE** le Maire à prendre tout acte utile à la présente affaire.

Séance levée à 19 h 30.

**Fait à Sainte Marie la Mer,
Le 13 janvier 2010.**

**Pierre ROIG
Maire de Sainte Marie**